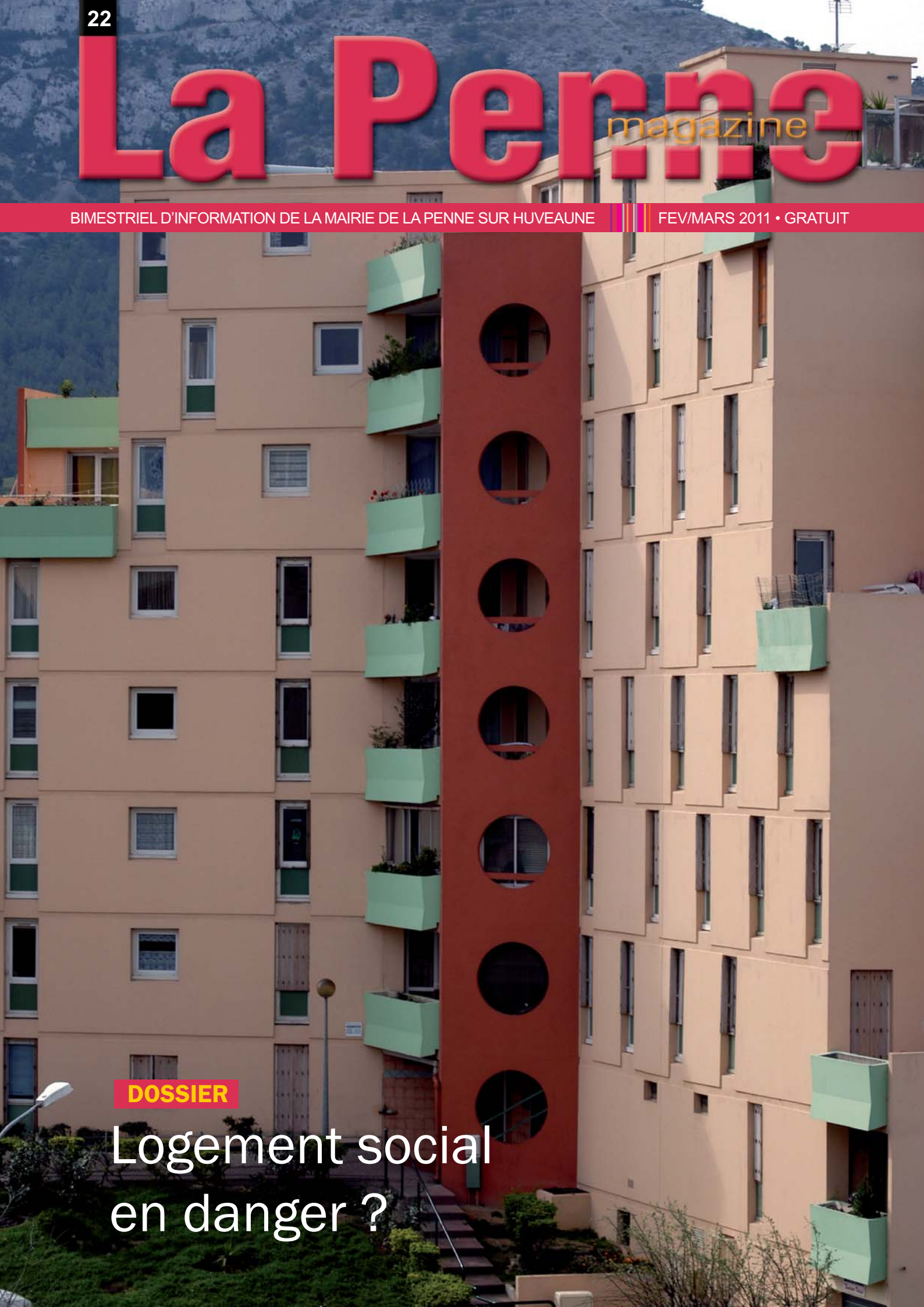


**DOSSIER**

Logement social  
en danger ?





TRAVAUX

### Réaménagement de la gare SNCF

Dans le cadre des travaux de la troisième voie ferrée entre Marseille et Aubagne, qui se poursuivent actuellement et dont l'achèvement est prévu pour 2014, une convention d'aménagement de gare entre Réseau Ferré de France, la SNCF, la Région et la Commune, prévoit parallèlement la réfection du parking de la gare. D'une capacité actuelle de 64 places, cette capacité doit être

hissée à 84 places pour les véhicules légers, 8 places motos, 24 places vélos, ainsi que 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite. Notons par ailleurs que la nouvelle passerelle, dont la réalisation s'inscrit également dans le cadre des travaux de la troisième voie, est néanmoins opérationnelle depuis quelques jours, permettant d'ores et déjà l'accès aux quais existants.

### RECENSEMENT

#### Remerciements

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des Pennoises et des Pennois pour l'accueil qu'ils ont réservé aux douze agents qui ont recensé la population, entre le 20 janvier et le 19 février dernier.

### Exposition

Organisé par la Communauté d'Agglomération, l'exposition "Ma belle santonnaire - l'atelier Neveu 1890-1992" se tient jusqu'au 22 mai 2011, du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h, aux Ateliers Thérèse Neveu (4 Cour de Clastre à Aubagne). L'entrée est libre, mais le public peut profiter d'une visite guidée avec le commissaire de l'exposition Henri AMOURIC, chercheur au CNRS, directeur du Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne, commissaire des expositions des Ateliers Thérèse Neveu : les dates de ces visites guidées sont les suivantes : les 10, 17, 24 et 31 mars à 15h, les 7 et 14 avril à 15h. Prière de confirmer sa présence au 04 42 03 43 10.



### Energie Photovoltaïque

Engagée il y a un peu plus d'un an, la convention signée entre la Ville et la société EDF Energies Nouvelles a conduit à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la Mairie, ainsi que des groupes scolaires Beausoleil et Jacques-Prévert, représentant une surface totale de 3000 m2. Les travaux de pose sont désormais terminés, et d'ici le mois d'avril, la

phase de branchement sera également achevée. Un panneau d'information électronique sera par ailleurs placé à l'accueil de l'Hôtel de Ville, présentant la puissance générée sur l'instant, la quantité d'énergie produite cumulée, ainsi que la quantité de CO2 que ce procédé d'énergie renouvelable permet d'éviter de rejeter dans l'atmosphère.



### Vie sportive

Le 16 janvier dernier, se déroulait à l'initiative du Vélo Club Pennois, le premier Souvenir Etienne Bruna, la finale du challenge régional de cyclo cross, qui a réuni une centaine de coureurs, amateurs comme professionnels, sur un parcours à l'intérieur de notre colline. Cette très belle course a bénéficié de la collaboration et de la mobilisation des membres bénévoles du club, mais également du Comité



Communal Feux et Forêts, ainsi que des agents de la Police Municipale.

### Transport scolaire

Le nouveau car (ligne C455 Bis) mis par le Conseil Général à la disposition des élèves de La Penne scolarisés au Collège Château-Forbin, a vu ses horaires modifiés depuis le 14 février dernier. Ces nouveaux horaires sont disponibles sur le site internet de la Commune ([www.mairie-lapennesurhuveaune.fr](http://www.mairie-lapennesurhuveaune.fr)) à la page "Service scolaire".

### Un IRM pour l'Hôpital d'Aubagne : campagne à succès

Lancée au mois de novembre dernier, la campagne de pétition lancée par le collectif "Agir pour l'Hôpital d'Aubagne" en faveur de l'obtention d'un IRM pour l'hôpital, rencontre un vif succès sur les communes de notre territoire. A la fin décembre, le seuil des 6000 signatures était atteint, celui de 8000 à la fin

du mois de janvier ; preuve que les patients du bassin sanitaire d'Aubagne se sont emparés d'un dossier touchant directement le quotidien d'une partie d'entre eux. D'ici la fin du mois de mars, date à laquelle l'ensemble des signatures sera remis à la direction de l'Agence Régionale pour la Santé, chargé de valider ou non le projet médical, le seuil des 10 000 pétitions pourrait être atteint. Rappelons que ces cartes sont disponibles en Mairie, où une urne prévue à cet effet se trouve à l'accueil, et qu'il est également possible de voter en ligne à l'adresse suivante : [www.agir-hopital-aubagne.com](http://www.agir-hopital-aubagne.com)



### Mycologie

Les 30 et 31 octobre derniers, s'est tenue au Foyer Loisirs Charles-Grisoni, l'exposition de champignons qui se tient traditionnellement tous les deux ans dans notre commune. Rappelons que cette exposition est co-organisée par la Ville, et l'Association Mycologique de Provence.



Photo : Bernard Negretti

### Carnaval

Le carnaval de l'école primaire Beausoleil se déroulera le vendredi 11 mars prochain. Il débutera à 13h30 au sein de l'école, puis le défilé - encadré par les enseignants et les parents désignés - arpentera les rues de la ville jusqu'à la Mairie, avant le retour à l'école pour un goûter. Les parents sont invités à passer l'après-midi auprès de leurs enfants et de leurs enseignants.

# ÉDITO



En ce début d'année, La Penne Magazine consacre ses pages centrales à la question du logement social. Vous le lirez plus avant dans ce numéro, les récentes dispositions gouvernementales constituent une grave menace qui plane sur l'avenir du parc social en France. En outre, dix ans après l'adoption de la loi SRU, qui impose aux villes comptant au moins 3500 habitants, de disposer d'un minimum de 20% de logements sociaux, il faut bien admettre que de nombreuses communes, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfèrent transgresser la loi et payer des amendes, plutôt que répondre aux besoins de la population.

Ce n'est pas le cas de La Penne qui, avec 22% de logements sociaux, arrive dans le peloton de tête du département. Pour autant, nous ne saurions marquer un arrêt dans notre politique de logement, toujours axée vers la maîtrise de notre foncier, autour de la volonté d'améliorer les ensembles existants - je pense ainsi à la réhabilitation en 2006, du quartier des Arcades, ou encore à la réalisation, l'année suivante, du parc des Restanques - et de réaliser de nouveaux programmes ; l'acquisition du patrimoine ancien du domaine du Bocage, afin d'y réaliser un programme de logements locatifs sociaux, s'inscrit naturellement dans cette politique. Une politique qui répond à une nécessité, une urgence même, pour des familles, de jeunes couples de plus en plus nombreux dans l'attente d'un logement décent, mais en butte à la cécité du Gouvernement, qui s'apprête à diviser pratiquement par 3, d'ici 2013, sa participation au financement des programmes d'habitations à loyer modéré. C'est aussi au sein du logement locatif privé, que les occupants de ces logements ont de plus en plus de peine à assumer financièrement les coûts des travaux et les charges auxquels ils sont confrontés. Face à un enjeu aussi crucial, c'est une nouvelle bataille que nous devons mener de front ; associations, amicales de locataires, citoyens, élus, tous mobilisés contre des mesures aussi néfastes. C'est pourquoi je vous invite d'ores et déjà à une réunion qui se tiendra le 5 mai prochain à l'Espace de l'Huveaune, afin de préparer ensemble les Rencontres Nationales du Logement et de l'Habitat, qui auront lieu à Aubagne les 26 et 27 mai.

Votre Maire,  
Pierre Mingaud.



DOSSIER

# ATTAQUES EN RÉGLE SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Depuis plusieurs années, la baisse régulière de l'offre de logements sociaux, rend toujours plus difficile pour des ménages de plus en plus nombreux, l'accès à ce type de logement. Ajoutées à un tel contexte, les dernières dispositions gouvernementales – actées ou en projet – risquent à court terme, d'avoir de graves conséquences sur la situation des occupants actuels, comme des familles en demande.

Comme des milliers de communes en France, La Penne sur Huveaune, qui compte quelque 530 habitations à loyer modéré (1), est directement concernée par ces mesures qui, si elles étaient appliquées en l'état, attenteraient à ce droit fondamental, qu'est l'accès à un logement décent pour tous.

Adoptée en février 2009, la Loi Boutin, dite de "Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion", a introduit de profonds bouleversements dans la politique globale du logement, et en particulier dans son volet relatif au logement social. Un ensemble de mesures vivement critiqué par les responsables de l'Union Sociale pour l'Habitat et de la Confédération Nationale du Logement, alors qu'en France, 10 millions de personnes seraient touchées de près ou de loin par cette crise, et que l'on compterait 3 600 000 mal logés (2). C'est d'abord le délai d'expulsion, qui a été réduit de trois à un an, et qui remet directement en cause une disposition introduite en 1980 dans le code de la construction, visant à accorder des délais suffisants pour permettre aux locataires de se reloger dans des conditions normales. Parallèlement à la réduction des allo-

cations logement, la baisse de plus de 10% des plafonds de ressources, a eu pour conséquence immédiate, d'exclure des listes de demandes de logements HLM, des foyers dont les revenus dépassent le nouveau seuil d'attribution, mais qui n'ont pas les moyens d'accéder au locatif privé, encore moins à la propriété, au regard des prix de l'immobilier... Quant aux familles résidant déjà dans ces logements sociaux, nombre d'entre elles se retrouve assujetti à des surloyers trop élevés au regard de leurs revenus, dans la mesure où ces surloyers sont directement évalués en fonction de ressources dépassant un certain seuil. Une situation que dénonce Evelyne Squarzoni, Présidente de l'Amicale des Locataires des Arcades : "L'augmentation des surloyers touche des personnes dont les revenus n'ont pas augmenté dans des proportions équi-

valentes. L'accession à la location est de plus en plus difficile. Il est tout à fait légitime que les foyers les plus modestes puissent prétendre à un logement. Mais chasser les uns pour installer les autres, favoriser des injustices nouvelles, ce n'est pas de cette manière que l'on va remédier à la crise du logement. Il faut en créer de nouveaux, massivement".

Pour Roger François, ancien Président de la CNL 13, "Ces mesures créent entre les habitants des jalousies, des rancœurs susceptibles de briser les liens sociaux qui sont l'essence de cet habitat. Les occupants actuels de logements sociaux soumis à des surloyers aussi démesurés seront-ils obligés de quitter leurs foyers ? Pour aller où, et à quel prix ? La conséquence de cette loi est, purement et simplement, la fin de la mixité sociale."



*Pour Roger François, il n'y a aucune fatalité dans la situation actuelle, mais une volonté politique destinée à attaquer de toutes parts le logement social.*

Un autre volet de la loi Boutin, concerne la mobilité interne au parc HLM. En résumé, ce volet prévoit à l'horizon 2015, de proposer à des locataires dits en "sous occupation", des logements plus petits, à loyer identique – pour une superficie plus réduite ! - complété par une aide à la mobilité versée par l'organisme. Les personnes visées seraient entre autres, des retraités entre 60 et 70 ans, qui ont conservé leur logement après le départ de leurs enfants, des divorcés – dont le nombre augmente parmi

les sexagénaires – des veufs... Ces personnes concernées se verraient rompre leur bail, en outre, si elles refusaient par trois fois les offres de relogement. Sur ce point également, la CNL est très critique, et Roger François de surenchérir : "On se prépare à déraciner des gens vivant dans leurs logements, parfois depuis des décennies, sous prétexte que des personnes ont un besoin légitime d'accéder à un logement plus spacieux ; on occulte en vérité le véritable problème, qui demeure le manque de logements sociaux en France."

Menace supplémentaire et future qui plane sur de nombreux locataires, le décret d'octobre 2009 relatif au "Conventionnement global du patrimoine" entend, toujours d'ici 2015, procéder à une classification des habitations à loyer modéré en plusieurs catégories, suivant des critères aussi divers que les niveaux de ressources des occupants, l'état du bâti, la proximité de commerces, la qualité des services publics... Les ensembles HLM les mieux "classés" verront leurs loyers augmenter, pour les nouveaux comme les anciens occupants. Ainsi, des familles vivant dans un logement de catégorie "supérieure" pourraient se trouver dans l'impossibilité de s'ac-

quitter de loyers devenus exorbitants au regard de leurs ressources, et dans l'obligation de partir vers des ensembles de catégorie inférieure, parfois au risque de quitter leur commune de résidence. Ces foyers deviendraient-ils des "victimes" indirectes des politiques publiques de communes, qui ont engagé depuis de nombreuses années, des investissements en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie ? Une situation qui pourrait s'avérer ubuesque, mais une question que l'on est en droit, aujourd'hui, de se poser...



*Fernand et Elisabeth Sardou, locataires des Restanques depuis 1976 : "Depuis toutes ces années, nous avons tissé des liens avec de nombreuses familles. Il y a toujours eu une bonne ambiance dans ce quartier. Et c'est la mixité sociale, la qualité du cadre de vie, qui l'ont permis en grande partie".*





tous les ans. Une position encore vivement critiquée par la Fondation Abbé Pierre, qui dans son rapport 2011 sur le mal logement, pointe les risques et les limites d'une politique du "tous propriétaires", axe central de la politique gouvernementale. Car derrière le "mythe" du confort et de la sécurité, l'accession peut devenir un piège terrible pour les ménages les plus modestes. Selon ce rapport, plus de 500 000 propriétaires ou accédants seraient en difficulté de paiement, sans parler de la mauvaise qualité des logements achetés, leur éloignement géographique... Être propriétaire ne protège pas du mal logement.

Jean Frouin, de la Ligue des Droits de l'Homme, estime que la politique actuelle, qui repose toujours sur le principe de l'accession à la propriété, aurait "pour corollaire l'effacement du rôle de l'État, symboliquement marqué par la disparition du ministère du logement, remplacé par un Secrétaire d'État rattaché au ministère du Développement Durable" (depuis le remaniement ministériel du 23 juin 2009, Ndlr).

Une analyse partagée par la CNL, selon laquelle les solutions pour remédier à la crise du logement, aux antipodes des positions du Gouvernement, s'articulent autour d'objectifs clairs : la suppression de la loi Boutin de 2009, la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux, le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs, le retour d'une aide massive à la pierre par l'État, la revalorisation des aides à la personne.

Des revendications légitimes qui vont requérir, très prochainement, la mobilisation sans faille de toutes celles et ceux touchés de près ou de loin par cette question : acteurs associatifs, amicales de locataires, citoyens, élus... Tous rassemblés autour de cet enjeu crucial pour l'avenir.

Dans son projet de loi de finances pour 2011, l'État a récemment annoncé l'application d'une taxe de 2% perçus sur les loyers, qu'il demandera aux bailleurs sociaux de prélever sur leurs locataires, soit environ 80 Euros par an et par locataire. Le montant total de ce prélèvement s'élève à 340 millions d'euros. Mais alors que 100% du parc HLM, où habitent les personnes les plus modestes, sera taxé, 96% du parc privé sera exonéré de cette contribution. L'USH (Union Sociale pour l'Habitat), s'est indignée d'une mesure "qui fait financer par les loyers des HLM ce qui était auparavant financé par le budget de l'État (3)". Conjugée à cette décision de ponctionner le secteur du logement social d'un milliard d'Euros en trois ans, la participation de l'État au financement de logements sociaux passera de 160 millions d'Euros en 2011, à 110 millions en 2012, 60 millions l'année suivante. Toujours selon l'USH, la réduction des aides de l'Etat privera le pays de quelque 60 000 logements nouveaux en trois ans. Par ailleurs, parallèlement au fait que l'État ponctionne de plus en plus

*"Le projet de loi Boutin est à contre-courant, elle est dans la logique d'une France de propriétaires alors que c'est à mille lieux de la réalité quotidienne offerte à la population : le logement social est attaqué de toutes parts."*

**Richard Robert,**  
directeur des études à la  
Fondation Abbé Pierre.

fortement le 1% logement (4) – 850 millions d'Euros chaque année depuis 2009 – il pousse à la vente des logements HLM, à hauteur de 1% du parc

(1) Les Restanques - Les Arcades - La Bourgade - les Coquelicots - Les Sorbiers - Les Grands Pins - Les Terrasses de l'Huveaune.

(2) Rapport 2011 de la Fondation Abbé Pierre.

(3) Thierry Repentin, Président de l'USH, Congrès des Organismes HLM, Strasbourg, Septembre 2009.

(4) Créé en 1953, le 1% Logement, qui s'appelle aujourd'hui "Action Logement", est une contribution versée par toutes les entreprises de plus de 20 salariés, destinée à l'aide à la construction.

**En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, votre Magazine ouvre ses colonnes à l'expression des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée communale.**

### LISTE D'OUVERTURE CITOYENNE DE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

Face aux événements qui affectent notre Communauté d'Agglomération, les élus de la Majorité municipale réaffirment leur confiance en la Justice. Ils sont partie prenante de la décision des élus communautaires de se porter partie civile, afin d'avoir accès à la totalité des pièces du dossier, mais également de faire valoir les droits de nos concitoyens, si la Communauté avait eu à subir des préjudices, de quelque nature qu'ils soient. Car nous souhaitons sortir à présent d'une situation qui ternit gravement son honneur, et celui des douze communes qui la composent. Depuis de nombreuses années, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé des actions déterminantes, s'est prononcé sur des choix d'avenir, comme la gratuité des bus, sa politique en matière d'habitat, de développement économique, de valorisation de l'environnement.

Il demeure un foyer de résistance face aux attaques du Gouvernement actuel : l'Hôpital, la Poste... Chacun peut mesurer les atteintes graves portées à ces services publics, à propos desquels l'UMP locale et ses élus nous accusent d'agiter des épouvantails, mais dont ils soutiennent âprement, par leur sarkozysme aveugle, le déclin orchestré.

La Majorité Municipale.

### LA LISTE DU VILLAGE

Comment peut-on encore croire les boniments des vieux complices politiques que sont Messieurs Fontaine, Belviso et Mingaud ?

Le trio communiste, toujours enclin à donner des leçons avec un ton professoral, est bien mal à l'aise lorsqu'il s'agit de commenter la condamnation pour fraude électorale de certains collaborateurs. Ou encore, quand la presse dévoile les avancées de l'enquête sur les malversations "présumées" dans la gestion des déchets avec de multiples mises en examen.

Et les socialistes Pennois dans tout ça, ils soutiennent ou ils prennent leurs distances ?

Réponse aux prochaines municipales.

Nicole Roure, Pierre Brottier, Christophe Szabo.  
www.listeduvillage.com

### YVETTE JACCARD

#### COLLECTIVITE LOCALE : CLIENTE IDEALE

Comme un caméléon **le capitalisme familial à la marseillaise** a su se fondre en **terres rouges** pour en extraire d'inépuisables ressources aux frais du contribuable, fidélisé à son insu.

Sous la bannière d'un parti ouvrier, stupéfiante cette complaisance de nos marchands d'éthique à l'égard des mêmes goinfres locaux !

L'imposture n'a jamais de limites...

Et la conscience politique, où est-elle ?

**"Elle est là dans cette valise, toute couverte de toiles d'araignée. On voit bien qu'elle ne sert pas souvent."**

Yvette Jaccard, simple citoyenne  
(06 22 13 40 59)

### NAISSANCES

- NIVAGGIOLI Matteo • 27/11/10
- REYNAUD Livie • 04/12/10
- PRIARONE Maëlle • 05/12/10
- THIRY Sarah • 05/12/10
- MECA Léa • 16/12/10
- BORRI Chloé • 14/12/10
- BERRAY Badiss • 19/12/10
- BEZY--TARAHOU Sabrina • 01/01/11
- DUBOIS Maxence • 02/01/11
- MZOUGHJI Mael • 18/01/11
- KESRI Aydan • 19/01/11
- SABAT--DURIEZ Sérena • 20/01/11

### MARIAGES

- MERENTIER Georges  
et MAGNALDI Suzanne • 22/12/10
- POINTU Sébastien  
et CAPOZZO Christelle • 05/02/11

### DÉCÉS

- ACCARDI Giuseppe • 12/12/10
- PALUN René • 21/12/10
- NECTOUX née CHAMOUSSET  
Magdeleine • 19/01/11
- CAVASSE Jean-Pierre • 28/01/11
- CHAUVET Robert • 28/01/11
- DE SANTIS Pierre • 09/02/11

### Recensement Militaire

En vue de leur recensement militaire, les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1994 et le 31 mars 1995, et âgés de 16 ans révolus, sont priés de se présenter en Mairie, jusqu'au 31 mars 2011, munis de leur carte d'identité en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

# Motobécane

Vendredi 18 mars • 20h32

2011

ESPACE *de* L'HUVEAUNE

SALLE DE SPECTACLE

Photo : Catherine Maignan

**“Poignant, douloureux  
et jubilatoire”**

Télérama

Directeur de la publication :  
Pierre Mingaud  
Rédaction, Crédit photos :  
Gilles Fournier des Corats  
communication@mairie-lapennesurhuveaune.fr  
Maquette : Plume Graphique  
Compogravure : ADEOCOM  
Imprimerie : IMPRIMERIE DU LEVANT  
Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires  
La Penne sur Huveaune Magazine  
Hôtel de Ville, 14, Boulevard de la Gare  
13713 La Penne-sur-Huveaune Cedex  
Tél. : 04 91 88 44 00  
www.mairie-lapennesurhuveaune.fr

